

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Du 1^{er} juin 2018

Membres présents : 10

Membre excusé : 1 DHOUTAUT Jacques (procuration à HERNANDEZ Didier)

Membre absent : 0

Ordre du Jour

- *PLU – Recours gracieux*
- *Proposition achat terrain communal par Gaec Bouhelier*
- *Affaires diverses*

1. PLU – Recours gracieux

Suite à l'approbation du PLU, la commune a reçu 3 recours gracieux contre ce document.

Monsieur le maire présente au conseil les 3 demandes qui ont été préalablement étudiées en réunion de travail.

1^{er} recours : Monsieur Gelin Franz demande à ce que son terrain situé en bordure de lac soit classé constructible sur une surface de 4.99 ares.

Monsieur le maire rappelle que l'Etat a demandé à la collectivité de réduire la surface constructible, il apparaît donc difficile de créer de nouvelles zones constructibles, surtout en zones précédemment classées en zone de protection de la nature.

En outre, la parcelle de Monsieur Gelin est comprise dans le périmètre de protection rapprochée de la station de pompage des Tareaux. L'arrêté préfectoral de 2013 interdit toute construction dans ce périmètre.

Pour toutes ces raisons, le conseil ne donne pas une suite favorable à ce recours.

2^orecours : les Consorts Tissot et Casimir demande à ce que l'OAP (Orientation d'Aménagement Programmée) soit supprimée du zonage affecté à leur terrain.

Monsieur le maire rappellent que le terrain de messieurs Casimir et Tissot étaient classés en zone AU avec une OAP. Suite à l'enquête publique et à leur demande, les terrains concernés ont été classés en zone UB mais l'OAP afférente n'a pas été supprimée.

Le recours consiste à demander la suppression de cette OAP.

Il est rappelé qu'en 2013, la SCI Jump représentée par Laure Casimir avait déposé une déclaration préalable pour division foncière et que cette division va dans le sens des prescriptions de l'OAP (densité de 12 logements à l'hectare par exemple). De ce fait, le conseil accepte de supprimer l'OAP relative à cette zone, et de donner un avis favorable à cette demande.

3^orecours : la SCI Monte au lever, représenté par Rémi Gindre, demande également à ce que l'OAP relative à son terrain, classé en zone UB, soit supprimée.

Celle-ci n'apparaissait pas clairement sur les plans mis à disposition lors de l'enquête publique.

Monsieur le maire rappelle que toutes les constructions à venir sur ce terrain situé à côté de Monte au lever, seront soumises aux architectes des bâtiments de France. Leur avis donnera des prescriptions qui garantiront la préservation du site.

De ce fait, le conseil accepte de supprimer l'OAP relative à cette zone et donne un avis favorable à cette demande.

Monsieur le maire informe le conseil qu'il prendra un arrêté de prescription de modification du PLU.

Le cabinet Verdi sera chargé de modifier le projet qui sera soumis par la suite aux personnes publiques associées.

2. Proposition achat terrain communal par GAEC Bouhelier

Le GAEC Bouhelier projette d'acheter la parcelle A 306 à Monsieur SAILLARD Pierre.

Pour construire son bâtiment d'élevage chemin de la vierge, le GAEC Bouhelier demande à acquérir une partie des parcelles communales A 147 et A 568, pour une surface de 60 à 70 ares.

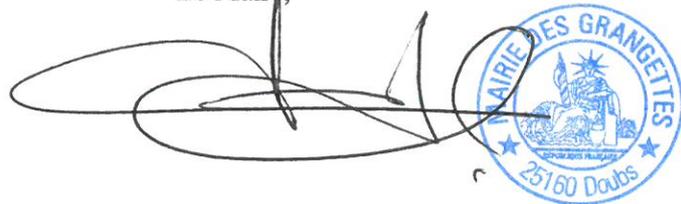
Le conseil donne un accord de principe et demande un plan plus précis. Le conseil demandera à la chambre d'agriculture une estimation du tarif à l'hectare qui se pratique dans le département.

3. Affaires diverses

- Les pistes forestières sont terminées. La commission des bois se rendra sur place.
Un lot de chablis a été vendu à Joël André (26.15 € / stère).
La commission des bois se rendra à la combe du four mercredi 6 juin à 18 h.
- Révision des valeurs locatives : monsieur le maire assistera à la commission le 22 juin 2018 au tribunal administratif pour défendre la position de la commune qui souhaite baisser ses valeurs locatives.
- Le SDIS (pompiers) a fait l'inventaire et l'état des lieux des bouches à incendie de la commune. La commune doit mesurer le débit de chaque poteau et les numéroter.
- La commune a reçu un devis d'environ 10 000 € pour la pose de 5 caméras dans le village.
Le conseil demande un temps de réflexion supplémentaire.
- Vitesse route départementale : des contrôles au niveau de l'abri bus seront demandés au STA.
- Chemin des tareaux : dégâts sur la route au niveau du ruisseau des tareaux. Monsieur le maire a pris contact avec la police de l'eau et a rendez-vous avec le SMMAHD pour définir les travaux à réaliser.
- Couvertines du cimetière : 2 devis ont été demandés.
- Le conseil réfléchit à un système d'arrosage des fleurs.
- Monsieur le maire est autorisé à signer une convention de mise à disposition pour le terrain communal où se situera la cabane de chasse.
- Le registre de la fromagerie a été numérisé. Les archives de Pontarlier remercient l'ASEG pour cette participation mais le conseil regrette que la participation de la commune ne soit pas mentionnée.
- La CCID se réunira le lundi 4 juin pour clôturer le remaniement cadastral. Les nouveaux plans seront à disposition à compter de ce lundi.
- Journée sans voiture le 10 juin 2018.

La séance est levée à 22 h
Les Grangettes, le 4 juin 2018.

Le Maire,



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. SAILLARD'. To the right of the signature is a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DES GRANGETTES' at the top, '25160 Doubs' at the bottom, and a central emblem featuring a figure holding a staff and a cross, with a sunburst above. The stamp is partially overlaid by the signature.